

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1489/SG/CG octroyant complémentaire de 23.000.000 F.D. au Service médical interentreprises.

n° 72-1489/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Date de publication
18 octobre 1972

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro
10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 50/72/CPS du 20 septembre 1972 du conseil d'administration de la Caisse des Prestations sociales octroyant au Service Médical Interentreprises une avance complémentaire de démarrage de vingt-trois millions de francs Djibouti (23.000.000 FD) sans intérêts, remboursable en dix ans à compter du 1er janvier 1974.